



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

**Nombre de membres :**

**Conseillers : 29**

**Présents : 19**

**Excusé : 8**

**Pouvoirs : 8**

L'an deux mil vingt-cinq et vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq.

**Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA,

**Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ  
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT  
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI  
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

**Absents :**

Madame Bernadette BONZOM  
Monsieur Roger BERNET

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine STEKELOROM.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

**DCM N°2025-40 – Finances - Convention de prestation de service avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône (CDG13) pour une mission d'expertise et d'accompagnement en archivage**

**Rapporteur : Vincent GOYET**

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de ses archives, la commune souhaite recourir à une prestation d'expertise et d'accompagnement proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône (CDG13).

Cette prestation comprend :

- La mise à disposition par le CDG13 d'un archiviste diplômé pour accompagner la commune dans la gestion de ses archives,
- Une mission exercée sous une double autorité fonctionnelle : commune / CDG13, ajustée en fonction des besoins
- Une participation financière de la commune fixée à 320 euros par jour de travail,

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,  
**Vu** la nécessité pour la commune de bénéficier d'un accompagnement technique en matière de gestion, traitement, classement et conservation des archives communales,  
**Vu** la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône (CDG13) d'apporter son expertise dans ce domaine à travers une convention de prestation de service,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention de prestation de service à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône (CDG13) relative à une mission d'expertise et d'accompagnement en archivage.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à cette mission.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, selon l'échéancier de la mission.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

Le secrétaire de séance,  
Catherine Stekelorom

Délibération n° 2025/40



Vincent Goyet  
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts  
Accusé de réception en préfecture  
N° 2025-040  
Date de réception préfecture : 27/06/2025